Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Gisèle Le Blanc	2015222	Le 01 octobre 2020
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Chez Gisèle		(506) 459-0405
Adresse		
144 Goodine Street Fredericton NB E3B 9H5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sabrina Diotte	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Durant mon inspection aujourd'hui j'ai observé beaucoup d'interaction positive entre Gisèle et les enfants. Les enfants semblent très heureux et confortables. Les enfants fessaient du bricolage. La garderie est très propre et tous les règlements de COVID-19 sont suivit. During my inspection today, I observed allot of positive interactions between Gisèle and the children. The children seem very happy and comfortable. The children were doing crafts and painting. The daycare is very clean and all COVID-19 regulations are followed.

original signé par
Sabrina Diotte — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 octobre 2020 — Date

original signé par
Gisele Le Blanc — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 octobre 2020 — Date